

Rémunérations

Ils sont où

mes 10% ?



L'UNSA, votre alliée du quotidien



# Rémunérations / Carrières

*Que retenir des évolutions à venir ?*

Informations connues au 11/05/2023

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Rémunérations / carrières : que retenir des évolutions à venir ?

## Le socle

Mesures  
inconditionnelles  
et sans contreparties

## Le pacte

Le  
*travailler plus  
pour gagner plus*

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Les mesures de rémunération prévues pour la rentrée 2023



Isoe = Isae = 2 550 € (bruts)

- Isoe : + 1 294 € bruts/an
- Isae : + 1 350 € bruts/an

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



## Les mesures de rémunération prévues pour la rentrée 2023



Augmentation des indemnités fonctionnelles des non-bénéficiaires de l'Isoe/Isae :

- CPE : 1 450 € → 2 744 € (+1 294 €)
- Psy EN EDO : 1 618 € → 2 912 € (+1 294 €)
- Psy EN EDA : 2 044 € → 3 338 € (+ 1 294 €)
- Profs Docs : 1 000 € → 2 550 € ( + 1 550 €)

>> Voir le détail de certaines indemnités

Rémunérations

**Ils sont où mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



## Les mesures de rémunération prévues pour la rentrée 2023



- Isoe non désindexée, demande d'indexation de l'Isae



- Revalorisation de la part modulable des professeurs principaux de certaines divisions : + 50 %
  - Div. de 1<sup>res</sup> et term. des LEGT : 1475,76 € (+ 537,94 €)
  - Div. de 2<sup>e</sup> année de CAP : 1475,76 € (+ 537,94 €)

Rémunérations

**Ils sont où mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Les mesures de rémunération prévues pour la rentrée 2023



- Prime d'attractivité élargie à tous les stagiaires
- Augmentation recentrée sur les échelons 1 à 7
- Rémunération d'au moins 2 076 € nets par mois garantie dès la titularisation
- Contractuels : prime d'attractivité augmentée de 300 € bruts/an

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Le socle

## Les mesures de rémunération prévues pour la rentrée 2023

1D

Grade	Échelon	Hausse de l'ISAE et des autres indemnités de fonction (brut)	Hausse de la prime d'attractivité (brut)	Hausse indemnitaire totale (brut)
Classe normale	1 (tps plein / élèves)	112,50 €	77,50 €	190 €
	1 (mi-tps / élèves)	56,25 €	77,50 €	133,75 €
	2	112,50 €	65 €	177,50 €
	3	112,50 €	110 €	222,50 €
	4	112,50 €	140 €	252,50 €
	5	112,50 €	148,33 €	260,83 €
	6	112,50 €	133,33 €	245,83 €
	7	112,50 €	50 €	162,50 €
	8 à 10	112,50 €		112,50 €
Hors-classe	1 à 7	112,50 €		112,50 €
Classe ex.	1 à 5	112,50 €		112,50 €
Contractuels		112,50 €	25 €	137,50 €

2D

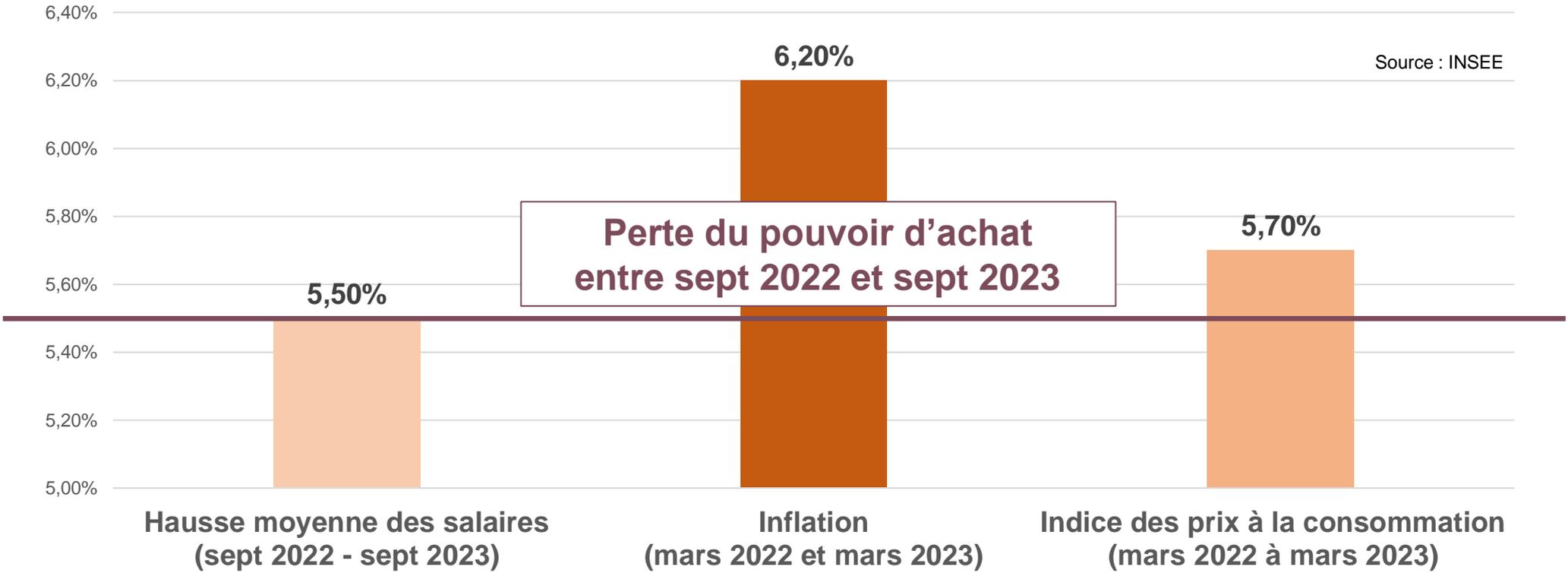
Grade	Échelon	Hausse de l'ISOE et des autres indemnités de fonction (brut)	Hausse de la prime d'attractivité (brut)	Hausse indemnitaire totale (brut)
Classe normale	1 (tps plein / élèves)	107,83 €	77,50 €	185,33 €
	1 (mi-tps / élèves)	53,92 €	77,50 €	131,42 €
	2	107,83 €	65 €	172,83 €
	3	107,83 €	110 €	217,83 €
	4	107,83 €	140 €	247,83 €
	5	107,83 €	148,33 €	256,17 €
	6	107,83 €	133,33 €	241,17 €
	7	107,83 €	50 €	157,83 €
	8 à 10	107,83 €		107,83 €
Hors-classe	1 à 7	107,83 €		107,83 €
Classe ex.	1 à 5	107,83 €		107,83 €
Contractuels		108 €	25 €	133 €

Rémunérations

**Ils sont où mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
Que retenir des évolutions à venir ?





Augmentation seulement en indemnitaire,  
sans impact pour les futurs retraités



**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Les mesures de carrière prévues pour la rentrée 2023

## La hors-classe



- Augmentation du ratio promu/promouvables de 18 % à 23 % en 2025  
*(21 % en 2023 puis 22% en 2024 puis 23% en 2025)*
  - **15 200 promotions sur 2023-2025 tous corps confondus**
- Accès à la hors-classe en moyenne 1 an plus tôt

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Les mesures de carrière prévues pour la rentrée 2023

## La classe exceptionnelle



- Augmentation du contingent à 10,5 %  
(actuellement 10 % de l'ensemble du corps)

➤ **+3 614 promotions**

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Les mesures de carrière prévues pour la rentrée 2024

## La classe exceptionnelle à partir de 2024



- Logique du contingent abandonné
- Taux de promotion mis en place pour la classe exceptionnelle



*Avec la disparition des viviers, nécessité de prévoir des mesures transitoires*

*(ex : professeur exerçant en éducation prioritaire depuis 5 ans)*



Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
Que retenir des évolutions à venir ?



# Les mesures de carrière prévues pour la rentrée 2023

## La classe exceptionnelle à partir de 2023

- Linéarisation de l'accès à l'échelon spécial  
*(disparition d'un système de promotion à l'intérieur de la classe exceptionnelle au profit d'un avancement automatique pour tous)*
- Durée dans le 4<sup>e</sup> échelon de la classe exceptionnelle : 3 ans
- + 230 € mensuels nets
- Prise en compte pour le calcul de la pension

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Les mesures de carrière prévues pour la rentrée 2023

## Amélioration des conditions de reclassement des lauréats de concours



- Reprise des activités professionnelles dans le secteur privé des stagiaires pour les 2/3, quel que soit le concours obtenu
- Suppression clause de non interruption des services d'ex-contractuels
  - **reclassement plus intéressant**

*Exemple : un stagiaire reclassé au 3<sup>e</sup> échelon = + 223 € nets/mois par rapport au premier échelon sans reclassement*

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



## Travailler plus pour gagner plus à la rentrée 2023

- **Une logique cynique :**  
forcer le *volontariat* en s'appuyant sur le fait que les personnels sont mal rémunérés
- **Une logique idéologique :**  
travailler plus pour gagner plus
- **Nie la charge effective de travail des personnels :**  
en moyenne 43 heures de travail par semaine
- **Ignore la réalité :**  
la moitié des personnels enseignants est en situation **d'épuisement professionnel**



Usine à gaz - Des collectifs de travail abîmés - Des inégalités en perspective

Rémunérations

Ils sont où  
mes 10% ?

Rémunérations / carrières  
Que retenir des évolutions à venir ?



## Les principes communs

- Création d'une ou plusieurs parts fonctionnelles de l'Isae/Isae pour réaliser les missions du pacte
- Ouverture de la part fonctionnelle à l'ensemble des personnels (enseignants, CPE, PsyEN) y compris pour ceux qui ne bénéficient pas de la part fixe de l'Isae /Isae

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



## Les principes communs

**1 part fonctionnelle = 1 unité pacte = 1250€ bruts/an**

Autrement appelée « brique »

- **Deux types de missions :**
  - face-à-face pédagogique (nombre d'heures quantifiées)
  - missions annuelles
- **Signature d'une lettre de mission**

 Rien ne garantit que ces parts soient effectivement accessibles à ceux qui n'exercent pas dans les établissements scolaires

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**

*Que retenir des évolutions à venir ?*





# Rémunérations / Carrières

## 1<sup>er</sup> degré



L'UNSA, votre alliée du quotidien



# Missions face-à-face pédagogique

**Chaque mission = 1 250€**

- **18 h de travail supplémentaire/an**
  - Soutien ou approfondissement en 6<sup>e</sup> (français ou mathématiques)
- **24 h de travail supplémentaire/an**
  - Devoirs faits en 6<sup>e</sup>
  - Soutien renforcé aux élèves en difficulté
  - Stages de réussite



**Accessibles à ceux qui n'exercent pas dans les établissements scolaires ?**

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**

*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Missions annuelles

**Chaque mission = 1 250€**

- **Accompagnement renforcé des élèves à besoins particuliers**
  - Quel(s) choix ?
- **Projets pédagogiques innovants**

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Quelques écueils en vrac...

- **Non reconnaissance des personnels**
- **Impossibilité matérielle de se rendre au collège**
- **Conditions de travail dégradées**  
*(alourdissement de la charge de travail)*
- **Disparition des temps de travail collectifs**
- **Réduction de la disponibilité pour faire les activités essentielles**  
*(préparation, rencontre avec les familles, travail informel au sein des collectifs de travail)*
- **Mission d'accompagnement des élèves à besoins particuliers qui incombent à tous et qui ne seraient rémunérés qu'à certains**

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*





# Rémunérations / Carrières

*2<sup>d</sup> degré*



L'UNSA, votre alliée du quotidien



# Missions face-à-face pédagogique

**Chaque mission = 1 brique = 1 250€**

- **18 h de travail supplémentaire/an**
  - Remplacement de courte durée
- **24 h de travail supplémentaire/an**
  - Devoirs faits
  - Stages de réussite / école ouverte
  - Intervention sur la découverte des métiers au collège



Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Missions annuelles supplémentaires

**Chaque mission = 1 brique = 1 250€**

- **Coordination et prise en charge des projets pédagogiques innovants**
- **Appui à la prise en charge des élèves à besoins particuliers**
- **Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>**

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Quelques écueils en vrac...

- **Non reconnaissance des personnels**
- **Travailler plus pour gagner plus**
- **Conditions de travail dégradées**  
*(alourdissement de la charge de travail)*
- **Réduction de la disponibilité pour faire les activités essentielles**  
*(préparation, rencontre avec les familles, travail informel au sein des collectifs de travail)*
- **Tensions dans les équipes**

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*





# Rémunérations / Carrières

*2<sup>d</sup> degré en voie pro*



L'UNSA, votre alliée du quotidien



**Le pacte**

2<sup>d</sup> degré  
Voie pro

# Missions face-à-face pédagogique

Un pacte insécable = 6 briques = 7 500 €

## Missions communes à tout le 2<sup>d</sup> degré

- **18 h de travail supplémentaire / an**
  - Remplacement de courte durée
- **24 h de travail supplémentaire / an**
  - Devoirs faits
  - Stages de réussite / école ouverte
  - Intervention sur la découverte des métiers au collège



Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Missions face-à-face pédagogique

Un pacte insécable = 6 briques = 7 500 €

## Missions spécifiques à la voie pro

- **24 h de travail supplémentaire / an**
  - Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel
- **24 h de travail supplémentaire / an**
  - Enseignement complémentaire en groupe à effectif réduit

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



**Le pacte**

2<sup>d</sup> degré  
Voie pro

# Missions annuelles supplémentaires

Un pacte insécable = 6 briques = 7 500 €

## Missions communes à tout le 2<sup>d</sup> degré

- **Coordination et prise en charge des projets pédagogiques innovants**
- **Appui à la prise en charge des élèves à besoins particuliers**
- **Encadrement de la découverte des métiers dans les classes de 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>**

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**

*Que retenir des évolutions à venir ?*



**Le pacte**

2<sup>d</sup> degré  
Voie pro

# Missions annuelles supplémentaires

Un pacte insécable = 6 briques = 7 500 €

## Missions spécifiques à la voie pro

- **Accompagnement des élèves en difficulté**
- **Accompagnement vers l'emploi**

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



**Le pacte**

2<sup>d</sup> degré  
Voie pro

# Pacte pour la voie professionnelle

**Un pacte insécable = 6 briques = 7 500 €**

- **Pacte : obligatoirement 6 briques ou rien**

**4 briques « face-à-face pédagogique »**

**+**

**2 briques « missions annuelles »**

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Quelques écueils en vrac...

- **Mise sous pression des personnels**
- **Une réforme à coup de pacte ne garantit pas un service public équitable**
- **Pas de véritable année de formation pour réussir l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude**



Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*





Rémunérations / Carrières

*Le pacte*

*Quelle mise en œuvre ?*



L'UNSA, votre alliée du quotidien



### 1<sup>er</sup> degré

Évaluation des besoins et définition des missions



Le directeur prépare une estimation des unités PACTE



Avis du conseil des maîtres



Répartition arrêtée par l'IEN sur proposition du directeur



Signature d'une lettre de mission par l'IEN à la rentrée sur proposition directeur qui en assure l'exécution

### 2<sup>d</sup> degré

Évaluation des besoins et définition des missions



Le chef d'établissement prépare une estimation des unités PACTE



Avis du conseil pédagogique



Présentation répartition au CA par le chef d'établissement



Signature d'une lettre de mission par le chef d'établissement à la rentrée

Rémunérations

**Ils sont où mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Quelques questions parmi d'autres

OUI

NON

On ne sait pas encore

1. 1D/2D : Les personnels autres qu'enseignants en classe bénéficieront-ils du pacte ?

On ne sait pas encore

2. 2D : Le pacte va-t-il remplacer le régime des HSE et des IMP ?

NON

3. 1D/2D : Les unités-pacte (briques) sont empilables mais une brique « indispensable » est nécessaire pour prétendre à une deuxième brique ?

On ne sait pas encore

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Quelques questions parmi d'autres

OUI

NON

On ne sait pas encore

4. 1D/2D : Les dotations vont-elles être réparties équitablement entre les établissements et les écoles puis entre établissements et entre écoles ?

NON

5. 1D/2D : En cas d'impossibilité d'assurer les missions du pacte (pas de besoins de remplacements de courte durée à hauteur de ce qui avait été prévu), je ne serai pas payé.

OUI

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*





Rémunérations

Ils sont où

mes 10% ?



L'UNSA, votre alliée du quotidien



## Les mesures de rémunération prévues pour la rentrée 2023

Indemnités	Ancien montant	Nouveau montant	Gain
IFSS enseignants du 2 <sup>d</sup> degré exerçant en classe relais	462 €	1 756,35 €	1 294,35 €
Indemnité spéciale pour les PE et instituteurs exerçant en ERPD, CNED, classe-relais d'un collège	1 632,61 €	2 982,60 €	1 349,99 €
Conseillers en formation continue	8 792,11 €	10 806,08 €	2 013,97 €
Indemnité suivi apprentis	1 256,03 €	2 550 €	1 293,97 €
ISS DACS	3 017,44 €	4 367,40 €	1 349,96 €
Conseiller pédagogique départemental EPS	3 500 €	4 850 €	1 350 €
Conseiller pédagogique 1 <sup>er</sup> degré	2 500 €	3 850 €	1 350 €

Rémunérations

**Ils sont où mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



## Les mesures de rémunération prévues pour la rentrée 2023

Indemnités	Ancien montant	Nouveau montant	Gain
Formateurs académiques	834 €	1 509 €	675 €
PEMF (pour les enseignants exerçant des fonctions de maître formateur)	1 250 €	1 925 €	675€
CPE	1 450 €	2 743,97 €	1 293,97 €
IMP 1 <sup>er</sup> degré (ERSH, ERUN)	Ajout d'un nouveau montant	3 750 €	
Enseignant pénitentiaire	2 780,63 €	4 130,63 €	1 350 €

>> Retour

Rémunérations

**Ils sont où mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Qu'avons-nous dit au recteur ?

- Vous reconnaissez que les enseignants déploient une énergie incroyable, mais ces derniers sont dans un état d'épuisement avéré, alors cela durera-t-il ?
- Empilement des dispositifs. Obligation de « devoirs faits » pour des élèves qui n'en n'ont pas besoin. Semaine et année scolaire la plus longue et la plus fatigante > impact sur les élèves !
- Non, ma promesse du président de la république n'est pas tenue (10% et sans conditions)
- 70 euros, certes mais pas de l'heure, + temps de préparation, correction, liaison ... autres missions c'est bien du travailler plus.
- La question, du comment ? pas de collègue à proximité de toutes les écoles, appui aux EBEP pas clair, (retour du Rased ?), les lettres de mission : frais de dep, pourquoi le pacte ne pourrait il pas se fragmenter pour les PLP ...
- Et si vous manquez de volontaires ? Et si vous avez trop de volontaires ?
- Quid des PE qui ne sont pas devant des classes « ordinaires » ou sur des postes particuliers ?
- Surcharge de travail pour les directeurs, les chefs d'établissements, une fin d'année toujours surchargée, une préparation de rentrée également, il est inadmissible de les pressurer encore
- La précipitation pour la mise en place n'est pas acceptable

Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



# Ce que nous avons fait préciser

Le pacte sera du strict volontariat, A notre inquiétude sur l'impact d'un refus sur la carrière, le recteur indique que ce n'est pas pensable.

Premier degré : Pas de RCD dans le 1<sup>er</sup> degré. Les ½ missions sont possibles. Cf heures en 6<sup>ème</sup> (pour 9h) Tout cela sera cadré par des lettres de mission, Frais de déplacements à confirmer, dans lettre de mission

2<sup>nd</sup> degré : la première mission n'est pas fractionnable, ensuite cela peut se faire par ½ mission, possibilité de ne pas entrer dans le Pacte et de faire les RCD et les devoir faits en HSE (pas le même tarif).

Tous les enseignants quels qu'ils soient doivent pouvoir intégrer le pacte s'ils sont volontaires,



Rémunérations

**Ils sont où  
mes 10% ?**

**Rémunérations / carrières**  
*Que retenir des évolutions à venir ?*



Rémunérations

Ils sont où

mes 10% ?



L'UNSA, votre alliée du quotidien

